

**DEPARTEMENT**  
Meurthe et Moselle

**Commune de SEXEY AUX FORGES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DECEMBRE 2016**

**ARRONDISSEMENT**  
**TOUL**  
**CANTON**  
**NEUVES-MAISONS**

L'an deux mille seize, le vingt-trois décembre à 20h00

Le Conseil municipal de la commune de Sexey-aux-Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. POTTS Patrick, maire.

En exercice 14  
De votants 12  
De présents 10

**Etaient présents :**

Mmes Céline BAUDON – Florence COX – Béatrice GEORGE – Maud GERONIMUS -  
Amélie KOENIG – Pascale NAVET ;  
Mrs Daniel BORACE – Maurice KOENIG – Ghislain PAYMAL - Patrick POTTS.

NOTA : Le Maire certifie que :

Le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 3 janvier 2017

La convocation du conseil avait été faite le 15 décembre 2016.

La présente délibération a été transmise à la Sous-préfecture de Toul le 3 janvier 2017

Le Maire,  
Patrick POTTS

**Absents excusés :**

Christian DROUOT donne procuration à Patrick POTTS

Michel DROUOT donne procuration à Pascale NAVET

Serge FOULON

Jean-Jacques ZILLIOX

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un secrétaire dans le sein du conseil

Amélie KOENIG ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte rendu de la séance du 4 novembre 2016 est adopté.

**PRIX OFFERTS DANS LA CADRE DU CONCOURS DES MAISONS  
FLEURIES 2016**

**N°1-VII-2016**

Sur proposition de la commission cadre de vie,

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,*

- ◇ **Décide** l'attribution de prix sous forme de bons d'achat, selon le détail suivant :
  - ⇒ Trois premiers prix d'une valeur individuelle de 25 €
  - ⇒ Trois deuxièmes prix d'une valeur individuelle de 20 €
  - ⇒ Cinq troisièmes prix d'une valeur individuelle de 15 €
  - ⇒ Quinze prix d'une valeur individuelle de 10 €
- ◇ **Certifie** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017.

**CCMM : APPROBATION D'UN NOUVEAU CIRCUIT DE RANDONNEE N°2-VII-2016**

La CCMM est pourvue de 12 circuits de randonnée dont elle assure l'entretien (débroussaillage et élagage), le balisage et la promotion par l'édition randoguide.

Un 13<sup>ème</sup> itinéraire baptisé « Tour de la CCMM » qui permettra de traverser les 19 communes est proposé pour validation par le Conseil Municipal.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,*

- ◇ **Accepte** le parcours tel qu'il est défini par la Communauté de Communes Moselle et Madon
- ◇ **Autorise** le balisage par les services de la CCMM.

**LOCATION DE L'APPARTEMENT COMMUNAL N°3 SITUE AU 8 RUE N°3-VII-2016  
DU LT EXCOFFIER**

Monsieur le Maire indique que l'appartement n°3 situé au 8 rue du Lt Excoffier est libre depuis le 1<sup>er</sup> 1<sup>er</sup> décembre 2016. Il propose de le remettre en location à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de fixer le loyer mensuel à 480,00 €.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,*

- **Accepte** le montant du loyer comme indiqué ci-dessus,
- **Fixe** le montant du dépôt de garantie à un mois de loyer, soit 480,00 €,
- **Attribue** cette location à Monsieur THOMAS-MULLER Jason,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Patrick POTTS